

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Band: 38 (1938)
Rubrik: Juin 1938

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

28 juin
1938

Règlement de police
concernant
la navigation, les bacs et le flottage
dans le canton de Berne

Modification

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

Sur la proposition de la Direction des chemins de fer,

arrête :

L'art. 48, lettre *b*, du règlement de police concernant la navigation, etc., du 28 janvier 1916, est modifié ainsi qu'il suit :

« Le bateau qui est au plus près bâbord amures, doit s'écarter de la route de celui qui est au plus près tribord amures. »

Berne, le 28 juin 1938.

Au nom du Conseil-exécutif :

Le président,

Guggisberg.

Le chancelier,

Schneider.